

## AVIS PUBLIC

### AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Règlement N° 06-2025

Règlement #06-2025 Relatif aux usages  
conditionnels

---

Avis public est, par la présente, donné par la directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval :

Qu'un **AVIS DE MOTION** fût fait lors à la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025, à l'effet que le Conseil étudiera et adoptera à une séance subséquente le *Règlement #06-2025 relatif aux usages conditionnels pour permettre l'installation d'une piscine à vocation privée et commerciale*.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), le projet de *Règlement #06-2025 est déposé*. Une copie de ce projet de règlement est jointe en annexe au présent avis.

L'adoption du règlement est prévue à la séance ordinaire qui se tiendra selon les coordonnées suivantes :

**Date :** Lundi, le 10 novembre 2025  
**Heure :** 20 heures  
**Lieu :** Mairie (1232, rang Saint-Pierre)

DONNÉ À SAINT-ZÉPHIRIN-DE-COURVAL, 2 octobre 2025



---

Hélène Chassé, *g.m.a.*  
Directrice générale et greffière-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

---

AVIS MOTION RÈGLEMENT #04-2025

---

Je, soussignée, Hélène Chassé, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval, certifie que j'ai publié le présent avis :

- Aux endroits désignés par le conseil municipal (page web et babillard Hôtel de Ville), à compter du 2 octobre 2025

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 2 octobre 2025.

*Hélène Chassé*

---

Hélène Chassé, *g.m.a.*  
Directrice générale et greffière-trésorière

